

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 19 Octobre 2023.

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. CAVALIERE - Mme CUEILLEN - M. JAFFRES - M. BACHELLERIE - Mme FAUCHE - M. GUICHARD - Mme GOULU-MARTINAT - Mme BRAZZALOTTO - Mme KLUCZYNSKI - Mme MESSERLI-CIPRES - M. GEYRES - M. CHAULET - M. OSPITAL - Mme NARRAN - Mme LAPLANE-SOTUM - Mme MASSAROTTO - M. ANTONELLO.

Excusés donnant pouvoirs : M. ROSELL à Mme MASSAROTTO.

Absents : - M. CAUQUIL- Mme COUDERC.

**Objet : Décision modificative n°1 budget assainissement**

L'année 2023 a été marquée par de forts orages qui ont eu pour conséquence l'encombrement des réseaux par des graviers et autres déchets. Ce phénomène a conduit à davantage d'interventions d'un hydrocureur afin de déboucher les réseaux. Par ailleurs, des travaux en régie effectués sur cet exercice ont nécessité l'achat de fournitures et la location de matériel pour les réaliser : dépenses imputées sur la section de fonctionnement également. Ces éléments font apparaître un besoin au chapitre 011 en section de fonctionnement. Dès lors, je vous propose d'effectuer les correctifs comme suit :

Section de fonctionnement :

<b>Dépenses</b>	
<b>Chap. 011 – Charges à caractère général</b>	
Art. 611 : Contrats de prestations de serv. =	+ 10 000,00 €
<b>Chap. 023 – Virement à la section d'investissement</b>	
023 =	- 10 000,00 €

Section d'investissement :

<b>Recettes</b>		<b>Dépenses</b>	
<b>Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement</b>		<b>Chap. 23 – Immobilisations en cours</b>	
021 =	- 10 000,00 €	Art. 2315 : Installation, mat. et out. =	- 10 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal décide :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget assainissement.

Publié le 27/10/2023  
En Préfecture le 27/10/2023  
Pour extrait certifié conforme,

Le 27 octobre 2023  
Madame le Maire,  
Barbara NETO

